

Dépositaires : comment porter plainte

1

Une œuvre a disparu : alertez le déposant

C'est lui qui décide s'il faut porter plainte ou pas. Il vous fournira alors un dossier documentaire sur l'œuvre.



2

Allez immédiatement porter plainte à la gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche

N'oubliez pas de fournir le dossier documentaire transmis par le déposant



3

Transmettez une copie du dépôt de plainte à la CRDOA et au déposant



4

Si vous retrouvez l'œuvre

Demandez au déposant qu'il confirme que cette œuvre est bien celle recherchée.



Pour toute précision ou appui : crdoa@culture.gouv.fr